

Les ateliers d'étude

Jeudi 24 novembre 2011
& vendredi 25 novembre 2011

A LA BAUME
1770 Chemin de la Blaque
13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 16 10 30



*Validez jusqu'à 16 heures de formation
à choisir parmi 20 ateliers*

programme détaillé des formations sur
www.edilaix.com

Formations destinées à parfaire et actualiser les connaissances des professionnels de l'immobilier, et notamment des avocats, experts, notaires, agents immobiliers, administrateurs de biens, mandataires de justice, huissiers de justice, juristes d'entreprise, ...

Jeu. 24 novembre 2011
de 8h30 à 12h30

La rédaction des clauses du bail commercial

1

par Jean Debeaurain
Avocat au barreau d'Aix en Provence
Maître de conférences honoraire

La nouvelle procédure d'appel

2

par Michel Zavaro
Président de chambre à la cour d'appel
de Paris
Docteur en droit

L'expulsion locative

3

par Frédéric Bérenger
Avocat au barreau d'Aix en Provence
Docteur en droit

Actualité de droit des sociétés

4

par Bastien Brignon
Maître de conférences à l'Université
Paul Cézanne
Membre de l'Institut de Droit des
affaires, du Centre de Droit Economique
et du Centre de Droit du Sport

La responsabilité environnemen- tale des entreprises et du suivi de la mise en oeuvre du Grenelle II

5

par Stéphanie Brunengo-Basso
Avocat au barreau d'Aix en Provence
Docteur en droit

Jeu. 24 novembre 2011
de 14h30 à 18h30

Liquidation du régime matrimo- nial et partage : comment éviter les pièges ?

6

par Sylvie Bouchet
Notaire

La réparation des troubles de voisinage

7

par Frédéric Bérenger
Avocat au barreau d'Aix en Provence
Docteur en droit

Actualité de droit du sport

8

*par Bastien Brignon
& Gaylor RABU*
Maîtres de conférences à l'Université
Paul Cézanne
Membres du Centre de Droit du Sport

Fermage & résiliation du bail rural

9

par Julien Dumolié
Avocat au barreau d'Aix en Provence

La prescription civile 3 ans après la réforme

10

par Michel Zavaro
Président de chambre à la cour d'appel
de Paris
Docteur en droit

Vend. 25 novembre 2011
de 8h30 à 12h30

Le contentieux des servitudes

11

par Jean Debeaurain
Avocat au barreau d'Aix en Provence-
Maître de conférences honoraire

Le droit de préemption du preneur à bail rural

12

par Sylvie Bouchet
Notaire

Actualisation en droit des contrats

13

par Frédéric Bérenger
Avocat au barreau d'Aix en Provence
Docteur en droit

Actualité et pratique de la SAS

14

par Bastien Brignon
Maître de conférences à l'Université
Paul Cézanne
Membre de l'Institut de Droit des
affaires, du Centre de Droit Economique
et du Centre de Droit du Sport

Actualisation en procédures collectives

15

par Adeline Cerati-Gauthier
Maître de conférences à l'Université
Paul Cézanne
Membre du Centre de Droit Economique

Vend. 25 novembre 2011
de 14h30 à 18h30

Le contentieux du droit de préemption urbain

16

par Joseph Andréani
Avocat au barreau d'Aix en Provence

Actualisation en copropriété

17

par Jean-Marc Roux
Maître de conférences à l'Université
Paul Cézanne
Directeur de l'IFREIM

Actualisation en bail commercial

18

*par Bastien Brignon
& Adeline Cerati-Gauthier*
Maîtres de conférences à l'Université
Paul Cézanne
Membres du Centre de Droit Econo-
mique

Les autorisations d'urbanisme

19

par Philippe Boullisset
Avocat au barreau d'Aix en Provence
Docteur en droit

Cession de fonds de commerce: la rédaction des clauses de l'acte

20

par Samuel Benhamou
Avocat au barreau d'Aix en Provence

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par fax 04.42.23.37.19
ou courrier :

**EDILAIX - 20 Avenue de Lattre de Tassigny
13090 AIX EN PROVENCE**

ATTENTION
Nombre de places limité

Mme, M., Mlle
Nom/Prénom
Société
Adresse.....
.....
Code postal / Ville
.....
Tél / fax
Mail
.....
Profession
.....
Adresse de facturation si différente :

Souhaite m'inscrire les 24 et 25 novembre 2011 à :

- 1 atelier au prix de 190 € HT, soit 227,24 € TTC
- 2 ateliers au prix de 380 € HT, soit 454,48 € TTC
- 3 ateliers au prix de 570 € HT, soit 681,72 € TTC
- 4 ateliers au prix de 700 € HT (au lieu de 760 €), soit 837,20 € TTC, + déjeuners des jeudi et vendredi offerts au restaurant de la Baume
- 1 déjeuner du jeudi midi au restaurant de la Baume au prix de 15 € TTC
- 1 déjeuner du vendredi midi au restaurant de la Baume au prix de 15 € TTC

Prise en charge par le FIF-PL
Voir les critères de prise en charge et
imprimé de demande sur www.fifpl.fr

Choix des ateliers :

1.
2.
3.
4.

Règlement :

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Edilaix
- Par virement à notre banque Crédit du Nord, compte N° 30076 02212 11071300200 04

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales ci-contre et les accepter

Date :

Signature :

Conditions Générales d'Inscription

1. Inscription - A réception du bulletin d'inscription par Edilaix (par fax ou courrier) vous recevrez un dossier comprenant une confirmation d'inscription et une facture. La signature du présent bulletin d'inscription vaut convention de formation. L'inscription ne sera définitive qu'à réception par Edilaix du règlement du coût de la formation, au plus tard 15 jours au moins avant la date de formation, par chèque ou virement.

2. Annulation - Par le participant : toute annulation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Edilaix. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de la formation, le stagiaire devra régler l'intégralité du prix de la formation ;

Par Edilaix : nous nous réservons la possibilité de modifier le programme de formation si les circonstances nous y obligent, de remplacer l'intervenant en cas d'empêchement de celui-ci, ou encore d'annuler l'atelier si le nombre de participants est jugé insuffisant (dans ce dernier cas, Edilaix remboursera les sommes perçues).

3. Numéro d'enregistrement - La société Edilaix est enregistrée sous le numéro 93 13 12833 13. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Edilaix
société d'édition juridique immobilière

Programme détaillé des formations sur
www.edilaix.com